

PROJET
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY MAUVOISIN, dûment convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAGNE Alain, Le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29/04/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Quorum : 8/15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Alain Gagne, Éric Penon, Nadège Robert, Antoine Grimon, Franck Gareau, Christophe Debast, Sandrine Levasseur, Xavier Dupuis, Stéphane Leblanc, Thierry Jean, Christine Rio, Philippe Borralho.

Nombre de conseillers municipaux représentés : 2

Nathalie Pérouelle donnant son pouvoir à Franck Gareau
Estelle Sudre donnant son pouvoir à Christine Rio.

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Philippe Mathérat.

Formant la majorité des membres en exercice.

Antoine GRIMON est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A l'ordre du jour

- Modification vote des 3 taxes
- Délibération CCPIF
- Questions diverses

2024-22 : Délibération rectificative – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Par délibération n°2024-16 en date du 8 avril 2024 le conseil municipal a approuvé le vote des taux des impôts directs locaux comme suit :

- taxe communale (TFB) : 19,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 47,93 %

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rectifier la délibération n°2024-16 en date du 8 avril 2024 qui ne mentionne pas la reconduction en 2024 du taux de la taxe d'habitation fixé en 2023. Il convient en conséquence de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de

rectifier la délibération n°2024-16 en date du 8 avril 2024 ;
maintenir les taux de FDL fixés en 2023 pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,69 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 19,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 47.93 %

2024-23 : Délibération CCPIF – Publicité dans les communes de la CCPIF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de conserver pouvoir de publicité au niveau de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien d'un terrain laissé à l'abandon

Christophe Debast attire l'attention du conseil sur un terrain laissé complètement à l'abandon sur la commune dont les derniers propriétaires connus n'habitent plus la commune. Il serait opportun de solliciter ces propriétaires pour les inviter à entretenir leur parcelle. Un courrier sera rédigé en ce sens.

Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9/06/2024

	Organisation du bureau de vote
8h-11h	Thierry JEAN – Franck GAREAU - Philippe BORRALHO
11h-14h	Sandrine LEVASSEUR– Xavier Dupuis – Christophe DEBAST
14h-17h	Christine RIO – Stéphane LEBLANC – Antoine GRIMON
17h – 20h	Eric PENON – Sofiane LEROY – Jean-Pierre BRISSONNET
Dépouillement	Franck GAREAU, Thierry JEAN, Eric PENON, Nadège ROBERT, Xavier DUPUIS, Sofiane LEROY

Lotissement de la Belle Cote

Ingénierie Yvelines a été reçu concernant le projet. La situation économique n'est pas favorable actuellement et la commune peut attendre.

Poulailler communal

Le nouveau poulailler communal sera mis en fonction le 13/05. La cantine pourra y déposer les restes de la cantine.

Régularisation Assainissement

Le syndicat des eaux de Perdreauville a la particularité de gérer à la fois la consommation et l'assainissement sur la CCPIF. Il y a eu une mésentente entre le syndicat et Véolia qui a conduit à la publication et à la diffusion de mauvais chiffres aux consommateurs. C'est pour cette raison que certains courriers de régularisation ont été transmis dans un deuxième temps.

Problématique réseau cuivre

La commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les délégataires de service public en charge des télécoms entretiennent convenablement le réseau. Avec un succès mitigé malgré l'action sollicitée de la sous-préfecture.

Plaque d'égout

La plaque d'égout au niveau de la D110 et une partie de la chaussée est en cours d'affaissement dans le virage vers la rue des Tilleuls. Le maire contactera la CCPIF à ce sujet.

Le Maire,
Alain GAGNE

Le secrétaire de séance,
Antoine GRIMON